

REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 28 mai 2018 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 22 mai 2018 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, M. PUGLIESI, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTANIVAGGIOLI, Mme CORTICCHIATO, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

M. PAOLINI, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, Mme PILLOTTI, M. LUCIANI, M. BASTELICA, M. LEONETTI, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme RUGGERI-ZANETTACCI à M. VOGLIMACCI, M. VANNUCCI à Mme CORTICCHIATO, Mme GUERRINI à M. SBRAGGIA, Mme OTTAVY-SARROLA à Mme OTTAVY, Mme BIANCAMARIA à M. MARCANGELI, M. ARESU à Mme VILLANOVA, Mme FLAMENCOURT à M. LUCCIONI, Mme JEANNE à M. PUGLIESI, Mme BERNARD à Mme SICHI, M. KERVELLA à Mme COSTANIVAGGIOLI, M. CIABRINI à M. BASTELICA, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI

Etaient absents:

M. CAU, M. FERRARA, Mme ZUCCARELLI, M. CHAREYRE, M. DELIPERI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée : 49

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 27

Quorum: 25

Le quorum étant atteint, Mme PILLOTTI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité



Séance du lundi 28 mai 2018 Délibération N°2018/99

Adoption du Compte administratif 2017
Budget annexe du stationnement

Monsieur le maire demande à ses collègues de bien vouloir se prononcer sur le compte administratif 2017.

Il rappelle que conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est appelé à se retirer au moment du vote du compte administratif et en conséquence la présidence de l'Assemblée sera assurée par un adjoint ou conseiller élu pour le remplacer.

Le conseil municipal élit Monsieur Stéphane SBRAGGIA, adjoint délégué aux finances, en qualité de Président de séance.

Monsieur Sbraggia expose à l'Assemblée :

Le Compte Administratif 2017 du budget annexe du stationnement fait apparaître en réalisations les résultats suivants :

SECTION FONCTIONNEMENT

TOTAL DES DEPENSES: 1 288 989.51 €

STEEL STEEL STEEL STEEL

TOTAL DES RECETTES: 1 485 605.00 €

Soit un excédent de fonctionnement brut d'exécution de : + 196 615.49 €

SECTION INVESTISSEMENT

TOTAL DES DEPENSES: 164 254.77 €

TOTAL DES RECETTES: 322 946.49 €

Soit un excédent d'investissement brut d'exécution de : + 158 691.72 €

Soit un excédent global de clôture du compte administratif de : + 355 307.21 €

Les résultats du compte administratif sont en concordance avec le compte de gestion présenté par le trésorier municipal.

Tableau Etat II-2	Résultat de	Part affectée à	Résultat de	Résultat de clôture 2017	
Compte de Gestion	clôture 2016	l'investissement	l'exercice 2017		
Investissement	- 38 439.00		+ 197 130.72	+ 158 691.72	
Fonctionnement	+ 586 180.55	- 238 439.00	- 151 126.06	+ 196 615.49	
Total	+ 547 741.55	- 238 439.00	+ 46 004.66	+ 355 307.21	

Présentation synthétique du compte administratif 2017 budget annexe du stationnement

Dépenses réalisées Recettes réalisées

Fonctionnement 1 288 989.51

Fonctionnement

1 137 863.45

Charges à caractère général	145 388.07	Redevances abonnements	14 530.00
Frais de personnel	675 974.55	Impôts et taxes	1 092 518.10
Charges de gestion	347 741.55	Participations subventions	30 815.35
Charges financières	51 303.91		
Charges exceptionnelles	55 961.43		
Dotations aux amortiss.	12 620.00		
Investissement	125 815.77	Investissement	322 946.49
Dettes et emprunts	86 051.89	Dotations et fonds propres	258 695.34
Dépenses d'équipement	39 763.88	Subvention d'investissement	51 631.15
		Amortissements des immos.	12 620.00
Total	1 414 805.28	Total	1 460 809.94
Soit un solde positif sur	réalisations	+ 46 004.66	
Excédent de fonctionn	nement reporté 2016	+ 347 741.55	
Déficit d'investiss	sement reporté 2016	- 38 439.00	
soit un résultat global de clôture a	vant reste à réaliser	+ 355 307.21	
Recettes d'inve	stissement à réaliser	0.00	
Dépenses d'inve	Dépenses d'investissement à réaliser		
Solde global CA 2017 après intég réaliser	ration des restes à	+ 20 507.21	

SECTION DE FONCTIONNEMENT CA 2017

\$\text{Les dépenses de fonctionnement totalisent 1 288 989.51 € et concernent :

- <u>Au chapitre 011</u>: sont retracées les charges de fonctionnement liées à la maintenance et à l'entretien du matériel et la redevance d'occupation temporaire du domaine ferroviaire signée avec la Collectivité Territoriale consentie à la commune pour la réalisation d'une aire de stationnement quartier de l'Amirauté. Le total des mandats émis pour l'exercice 2017 s'élève à 145 388.07 €.
- Au chapitre 012 : les charges de personnel totalisent 675 974.55 €.
- <u>Au chapitre 65</u>: ce chapitre comptabilise, vers le budget principal, le reversement de l'excédent constaté de l'exercice 2016 pour un montant de 347 741.55 €.
- <u>Au chapitre 66</u>: ce chapitre enregistre le paiement des intérêts des emprunts et les intérêts courus non échus pour un montant de 51 303.91 €.

- <u>Au chapitre 67</u>: au sein de ce chapitre est comptabilisé le reversement des recettes des horodateurs à la régie du Port de plaisance pour 55 961.43 €.
- <u>Au chapitre 042</u>: ce chapitre totalise 12 620.00 €. Il enregistre la comptabilisation des amortissements du matériel et outillage.

Les recettes de fonctionnement totalisent 1 485 605.00 € et concernent :

- Au chapitre 70 : sont enregistrés les abonnements des usagers pour 14 530.00 €.
- Au chapitre 73 : 1 092 518.10 € ont été perçus au titre des recettes des horodateurs.
- <u>Au chapitre 74</u>: est comptabilisée au sein de ce chapitre la subvention perçue de 30 815.35 € provenant du conseil départemental au titre de l'aide exceptionnelle destinée à alléger les charges financières pour l'emprunt comptabilisé au sein de ce budget.
- Au chapitre 002 : est inscrit le résultat reporté de l'exercice n- 1 soit 347 741.55 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT CA 2017

Les dépenses de la section investissement totalisent 164 254.77 € et concernent :

- <u>Au chapitre 16</u>: ce chapitre enregistre le remboursement du capital des emprunts de l'exercice pour 86 051.89 €.
- <u>Aux chapitres 21-23</u>: Les chapitres 21 et 23 totalisent 39 763.88 €; ils comptabilisent diverses acquisitions de matériels techniques à hauteur de 9 883.88 € et des acquisitions de licences informatiques nécessaire au bon fonctionnement des horodateurs pour 29 880.00 €.
- Au chapitre 001 : est inscrit le déficit constaté de l'exercice n- 1 soit 38 439.00 €.

\$\text{Les recettes de la section investissement totalisent 322 946.49 € et concernent :

- Au chapitre 10 : sont enregistrés au sein de ce chapitre, l'affectation au compte 1068 à hauteur de 238 439.00 € d'une partie du résultat de la section de fonctionnement constaté au CA 2016 et le montant du FCTVA encaissé sur les investissements de l'année n-1 soit un montant de 20 256.34 €.
- <u>Au chapitre 13</u>: Une somme de 51 631.15 € est comptabilisée au titre de l'aide exceptionnelle du conseil départemental destinée à alléger les charges financières en capital pour l'emprunt comptabilisé au sein de ce budget.

- <u>Au chapitre 040</u>: Ce chapitre totalise 12 620.00 €. Il s'agit de la comptabilisation des amortissements du matériel et outillage.

LA GESTION DE LA DETTE

L'endettement au 31 décembre 2017 du budget annexe du stationnement est le suivant :

Pour 2017, le montant du flux de la dette a été de 137 410.80 € et sa répartition a été la suivante :

Montant du capital remboursé : 86 051.89 €

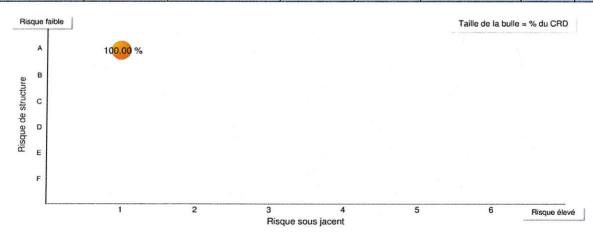
Montant des intérêts payés : 51 358.91 €

Le détail par établissements bancaires est le suivant :

Etablissement financier	Montant emprunté	Nombre d'emprunts	Capital restant dû au 31/12/2017	
Caisse Epargne	1 500 000.00	1	1 105 264.61	
	1 500 000.00	1	1 105 264.61	

L'intégralité de l'emprunt souscrit sur ce budget annexe est classé 1A, soit la classification la moins exposée aux risques.

Prêteur	Année de réalisation	Montant initial	Durée résiduelle	Taux	Capital restant dû au 31 /12/ 2017	Risque de taux	СВС
Caisse d'Epargne	2012	1 500 000.00	10 ans	4.43 %	1 105 264.61	Fixe	1A
		1 500 000.00			1 105 264.61		



IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'APPROUVER le compte administratif 2017 du budget annexe du stationnement ainsi que le compte de gestion établi par le receveur municipal.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL Ouï l'exposé de Stéphane SBRAGGIA, adjoint délégué Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte de gestion et du compte administratif;

Vu le compte de gestion de l'exercice 2017 dressé par le comptable ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 25 mai 2018,

Considérant que M. Sbraggia a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif ;

Considérant que Laurent MARCANGELI, maire, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Sbraggia pour le vote du compte administratif ;

APPROUVE

Par 34 voix pour et 5 abstentions (M. Luciani, M. Ciabrini, M. Leonetti, M. Bastelica et Mme Simonpietri)

Le compte administratif 2017 du budget annexe du stationnement ainsi que le compte de gestion établi par le receveur municipal.

RECONNAIT

La sincérité des restes à réaliser.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus. (Suivent les signatures)



